

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul...
Abonnement à l'Album mensuel, Littérature et Musical, seul...
Aux deux publications réunies...

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion...
Dix lignes et au-dessous, première insertion...
Au-dessus par lignes...
Toute insertion subséquente, le quart du prix...
(Afranchir les lettres.)

Education.

Industrie.

Progrès.

Contemporains Illustres.

LORD JOHN RUSSELL.

Che sera sera.
Devise de Russell.

(suite)

Dans la session de 1819 il commença à proposer nettement la réforme générale du parlement, comme le plus efficace remède aux maux du pays; repoussé, il se retrancha dans une série de modifications de détails à la loi électorale; ainsi, en décembre 1819, il demanda la suppression des *burgs pourris*; dans la même session il appuya une proposition tendant à l'abolition du test et des autres incapacités affectant les catholiques et les dissidents; en mai 1820, il proposa d'ôter la franchise électorale au bourg Grampound, accusé de corruption; cette motion passa dans la session suivante, et ce fut le premier pas dans la voie qui conduisit à la réforme parlementaire; en avril 1821, il demanda avec sir Lambton, plus tard lord Durham, l'augmentation du nombre des électeurs. Dans la session suivante, le 27 avril 1822, il prononça un long et beau discours pour engager le parlement à réfléchir sérieusement sur l'état de la représentation nationale. Après avoir passé en revue la situation du pays, signala le progrès toujours croissant des lumières, il déclara qu'aucun gouvernement ne saurait maintenir son autorité sur une nation plus éclairée qu'il ne l'est lui-même, et il termina par son éternelle et opiniâtre motion, la réforme du parlement. Vivement combattue par Canning, cette motion fut rejetée comme toujours.

Lorsque s'opéra l'invasion de l'Espagne par l'armée française, Canning, après de vains efforts pour empêcher cette guerre, se prononça pour une stricte neutralité. Lord John Russell, sans se livrer aux furieuses philippiques de Brougham contre le ministère français, se déclara avec l'opposition contre la neutralité. Il demanda la révocation du bill qui défendait aux sujets anglais de prendre du service à l'étranger; il signala l'intervention française comme une attaque du despotisme contre les libertés de l'Europe. «Que l'on fasse et que l'on dise tout ce que l'on voudra, s'écriait-il, les causes anglaises ne sauraient être neutres.» La majorité se prononça contre la proposition de lord John Russell.

L'année suivante, en 1823, l'inépuisable député développa de nouveau, avec un même succès, sa motion pour la réforme parlementaire; il la reprit en 1824; en 1826 il la soutint encore sous une autre forme, en présentant un bill à l'effet de prévenir la corruption dans les élections. Dans cette même année, il dut à son zèle persévérant pour la cause de l'Irlande de se voir, après la dissolution du parlement, dépourvu de son mandat par les électeurs du comté d'Huntingdon, dont il était le député; un bourg irlandais répara cette injustice et renvoya à la Chambre l'intrépide défenseur de la liberté des cultes.

Cependant l'état de l'Irlande, de plus en plus menaçant, commençait à agir sur le parlement; un projet d'émancipation soutenu par Canning n'eut échoué qu'à une majorité de quatre voix. Après la mort de Canning et l'avènement du toryisme pur au pouvoir, lord John Russell présenta de nouveau et soutint comme un achèvement à la solution de la question catholique, un bill à l'effet de relever de toute incapacité politique les protestants dissidents. Le bill, vivement combattu par sir Robert Peel (voir sa notice), n'en passa pas moins à une majorité de 44 voix. Ce succès fut le prélude d'un succès plus grand encore; car quelques mois après, le ministère, effrayé des cris de l'Irlande, proposait lui-même l'émancipation. Vivement attaqué par ses plus fougueux amis, le cabinet tory trouva dans lord John Russell un adversaire loyal qui se fit son avocat dans cette circonstance, et, tout en réclamant en vain une émancipation plus complète défendit chaudement le projet contre les attaques des ultra-tories.—Le bill fut enfin voté.

Ainsi, des deux grands principes au triomphe desquels lord John Russell avait consacré toute sa vie politique, le premier venait d'être solennellement consacré; restait la grande question de la réforme parlementaire, tant de fois absorbée par lui sans succès: il la reprit avec une ardeur nouvelle. Taciturne habitué, il lance deroche, comme un ballon d'essai, une proposition spéciale, tendant à accorder le droit de représentation aux villes populeuses de Manchester, Birmingham et Leeds, qui en sont privées; rappelant ce qui se passa dans un pays voisin (c'était le 23 février 1830) où l'autorité royale est aux prises avec la résistance populaire, il invite la chambre à prévenir un tel état de choses par

l'adoption de la mesure proposée; elle convainca le peuple anglais que l'on ne recule pas devant les réformes nécessitées par les besoins du pays. L'orateur whig échoua encore une fois, mais devant une majorité de 44 voix seulement. Cinq mois après, la révolution éclate en France; la commotion ébranle l'Angleterre, renverse les tories du poste qu'ils occupaient depuis si longtemps, porte les whigs au pouvoir, et, le 1er mars 1831, lord John Russell vient, au nom du nouveau cabinet, au milieu d'une formidable agitation populaire, proposer ou plutôt imposer à la Chambre des communes, non plus des concessions de détail, des palliatifs, des modifications partielles, mais un vaste plan de réforme parlementaire. Poussé dans ses derniers retranchements, le toryisme furieux recueillit toutes ses forces, et, autour du projet de lord John Russell, il se livra une des plus grandes batailles de tribunes dont l'Angleterre ait conservé le souvenir. La bataille se prolonga durant plus d'un an. Dans la notice consacrée à sir Robert Peel j'ai à peine indiqué les graves débats qui eurent lieu au sujet du bill de réforme. Comme lord John Russell joua dans ces débats le rôle capital; comme la matière en elle-même est très-importante et fort peu connue de la moyenne des lecteurs français pour laquelle surtout j'écris ces notices, je crois devoir tenter de résumer ici de mon mieux, et aussi succinctement que possible, cette grande question, en traçant un aperçu du système électoral anglais, avant et après le bill de réforme.

Les libertés anglaises datent de loin; elles n'ont point réunies dans un code politique, elles n'en sont pas moins partout présentes, incarnées dans les traditions, fondées dans les mœurs et garanties par des usages plus puissants que des lois. Leur origine remonte jusqu'à cette grande charte (*magna charta*) conquise sur Jean-sans-Terre aux champs de Runnimede, par la coalition des barons, du clergé et des bourgeois des villes. Toutefois cette charte consacra des droits civils bien plutôt que des droits politiques; mais, peu de temps après sa conquête, vers la fin du XIIIe siècle, nous voyons déjà les bourgeois des villes appelés à délibérer en parlement, conjointement avec les lords spirituels et temporels; les deux premiers ordres (*estates*) sont réunis de temps immémorial en une seule Chambre qui s'appelle la Chambre haute; le troisième ordre forme la Chambre basse, dite des communes. Le nombre et les attributions des députés aux Communes sont d'abord très-restricts, et leur mode de convocation est assez mal défini; au privilège de créer les pairs héréditaires les rois joignirent longtemps celui d'augmenter ou de restreindre le nombre des députés, en donnant ou retirant aux diverses localités la franchise électorale, c'est-à-dire le droit de représentation, suivant l'importance acquise ou perdue par ces mêmes localités, et plus souvent encore suivant le besoin qu'éprouvaient les rois d'augmenter leur influence dans la Chambre basse pour tenir les lords en échec.

Mais les deux Chambres ne tardèrent pas à faire cause commune contre la royauté; pendant plusieurs siècles elles luttèrent, vainquirent ou succombèrent ensemble; ensemble elles attaquèrent, détrônèrent, jugèrent les rois; ensemble elles se courbèrent sous la verge des rois, jusqu'au moment où la dernière révolution de 1688 vint assier définitivement la constitution anglaise sur la double base de la souveraineté parlementaire et de la suprématie protestante. Durant cette longue suite de succès et de revers, les Lords et les Communes avaient de plus en plus resserré leur union. Identifiant avec libellité les intérêts aristocratiques aux intérêts protestants, la Chambre haute finit par absorber complètement la Chambre basse. Achetant les bourgeois qui possédaient franchise, implantant à prix d'or son influence dans les comtés et dans les corporations des villes, l'aristocratie parvint à inféoder la députation dans ses familles; elle en fit l'appanage des fils cadets de pairs, et le gouvernement de l'Angleterre devint ce qu'il est encore aujourd'hui, même après le bill de réforme: une monarchie sous la domination d'une aristocratie divisée en deux Chambres.

Une fois maîtresse, propriétaire en quelque sorte des élections, l'aristocratie dut s'efforcer naturellement d'immobiliser cette propriété dans ses mains, en élevant à la royauté la prérogative dont elle avait joui jusqu'alors, d'accorder ou de retirer aux localités le droit de représentation. Pour la première fois sous Charles II, la Chambre des communes refusa d'admettre dans son sein deux députés élus par un bourg auquel le roi avait cru devoir conférer récemment la franchise électorale.

A dater de ce moment, le nombre total des députés, le nombre des bourgs, comtés et villes possédant le droit d'élire, la quotité de voix accordée à chaque localité, tout cela resta fixe, invariable; et, après l'admission des députés écossais en 1706 et des députés Irlandais en 1801, la Chambre des communes se composa définitivement de six cent cinquante-huit membres, dont quatre-vingt nommés par les comtés d'Angleterre, vingt-cinq par les grandes villes, cent soixante-douze par les bourgs, huit par les ports de mer, quatre par les deux universités d'Angleterre, et d'Oxford, vingt quatre par les comtés et villes du pays de Galles, trente par

les comtés, soixante-cinq par les villes et bourgs de l'Ecosse, et enfin cent pour l'Irlande.

La même immobilité fut appliquée à la législation électorale, c'est-à-dire aux conditions imposées à chaque citoyen pour exercer le droit électoral. Ces conditions variaient beaucoup, suivant les localités; ainsi dans les comtés d'Angleterre et du pays de Galles, pour être électeur, il fallait posséder en toute propriété ou en usufruit un bien allodial (*free hold*) rapportant au moins 40 shillings de revenu; le *copyhold*, qui était une sorte de tenure de seconde classe, constituant une propriété de fait, non de droit, et particulièrement à l'Angleterre, ne donnait pas le droit électoral; il en était de même d'une autre sorte de biens, *lease hold*, tenant le milieu entre la propriété et la simple location. Dans les villes et bourgs, le droit de voter était fixé d'une manière moins uniforme. Chaque localité avait des usages particuliers; ainsi, à Abington, à Arundel, par exemple, toute personne payant des impositions directes avait une voix; à Bath, le député n'était nommé que par le maire, les aldermen et le conseil municipal; à Bristol, par les franc-tenanciers à 40 chillings, etc., etc. Dans les diverses parties d'une même ville, les systèmes électoraux pouvaient être différents. Ainsi, à Londres, dans la Cité, les conditions du droit de voter étaient autres qu'à Westminster et à Southwark. En Ecosse, et dans plusieurs villes d'Angleterre ce droit appartenait exclusivement aux membres des corporations municipales, et il se transmettait héréditairement.

A mesure que le temps passa sur un système électoral ainsi organisé et immobilisé, il en fit surgir des résultats d'une absurdité et d'une immoralité incroyables, dont je ne puis que signaler les plus saillants. Durant deux siècles, des villes jusque là peu importantes, et qui ne possédaient pas la franchise, avaient grandi en importance; d'autres qui la possédaient avaient déchu; des bourgs possédant franchise étaient devenus hameaux; quelques-uns ne comptaient plus qu'une maison, d'autres un pan de muraille; plusieurs avaient complètement disparu; le droit électoral n'en restait pas moins attaché aux lieux; il se transmettait et se vendait avec le lieu. Ainsi, un pair possédant sept ou huit privilèges de cette espèce en donnait un pour dot à sa fille, un pour douaire à sa femme, etc., etc. On vendait et on achetait un siège au parlement comme l'on vend et l'on achète une maison ou un arpent de terre; un grand nombre de bourgs étaient réduits à sept ou huit habitants, jouissant du droit électoral à titre de locataires de maisons appartenant à un pair, patron ou seigneur du bourg, lequel ne les logeait qu'à la condition qu'ils voteront pour son candidat. Ces bourgs étaient connus sous le nom de *burgs pourris*. Dans les bourgs qui n'étaient pas des propriétés privées, les voix s'achetaient à beaux deniers comptants (ceci du reste se pratique encore aujourd'hui).—On comptait en Angleterre vingt-cinq bourgs envoyant un ou plusieurs députés au parlement, et qui ne possédaient pas cent électeurs; il y en avait quarante-sept où le nombre des électeurs était au-dessous de cinquante; parmi ceux-là, deux comptaient treize électeurs, deux onze, deux huit, et enfin les deux bourgs de Gatton et d'Old-Sarum n'avaient plus en réalité qu'un électeur.—Dans les villes où le droit électoral appartenait aux corporations formées, il devenait souvent qu'une demi-douzaine de bourgeois (bourgeois) nommés à huis-clos le représentant de cinquante mille âmes. Ainsi Edimbourg, par ses exemple, ville de plus de cent mille âmes, n'avait qu'un député nommé par trente-trois électeurs. En additionnant ces divers cas particuliers, lord Grey était arrivé à ce résultat général, que la majorité de la Chambre des communes (trois cent trente membres) était nommée par moins de quinze mille électeurs, sur lesquels les grands propriétaires exerçaient une influence si patente que lord John Russell, en présentant son bill, put affirmer, sans être contredit par personne, que sept pairs faisaient nommer soixante-trois députés.

Si vicieux qu'il fût, ou plutôt par cela même qu'il était vicieux, le vieux système électoral trouva de nombreux et ardents défenseurs; et quand l'orateur whig déroula son plan, les tories l'accueillirent avec des cris d'indignation.

(La fin au prochain numéro.)

PARTIE RELIGIEUSE.

UN APÔTRE AU MILIEU D'UNE CATASTROPHE.

M. l'abbé Meynard, préfet apostolique du Sénégal, en ce moment à la Seyne (Var), a transmis à l'Univers d'intéressants détails sur le sinistre qui a jeté tant de familles en deuil, et enlevé à la marine française le bateau à vapeur le *Papin*. A bord de ce steamer était, on se le rappelle, M. l'abbé Tisserant, préfet apostolique de Guinée. Ce prêtre plein de zèle et de vertu, jeune encore, et déjà cruellement éprouvé par les fatigues des missions, avait été obligé de revenir en France pour rétablir ses forces; à peine remis, il retournait au travail.

Il pouvait attendre de longs jours, il ne lui restait plus que quelques heures. On va voir ce qu'il en a fait. Le récit suivant a été confirmé par M. Marey-Monge, frère de M. Marey, consul de France à Mogador, qui a péri avec M. Tisserant, et qui, homme de foi autant qu'homme de mérite, n'était pas parti pour son consulat sans avoir obtenu l'autorisation et les moyens d'y établir une chapelle catholique.

Laissons parler le préfet apostolique du Sénégal :

« M. l'abbé Tisserant ne désespéra ni de la vie ni du salut de personne. Selon l'énergique expression d'un marin, il prit en brave le commandement du bateau à vapeur en ruines, pour sauver les âmes s'il ne pouvait sauver les corps. Après s'être fortifié dans une courte et fervente prière dont le recueillement a frappé les passagers, le missionnaire leur adresse la parole, il parle à tous et à chacun, et ramène d'abord l'espérance des plus effrayés. Bientôt cependant, voyant le danger croître, et ne pouvant taire que quelques-uns probablement périront, il les presse d'invoquer la sainte Vierge Marie, l'étoile qui ne pâlit jamais dans la tempête; il leur montre avec foi le Seigneur Jésus, qui, du haut des cieux, les a suivis sur les flots; il leur dit que ce Dieu tout miséricordieux et tout puissant acceptera leurs douleurs présentes en expiation des oublis et des fautes de leur existence entière, et que la récompense éternelle sera le prix de cette dernière épreuve, s'ils demeurent fidèles jusqu'à la fin; d'une voix qui atteint au fond des âmes, il les conjure de se préparer tous, comme il se prépare lui-même, à paraître devant Dieu, qui peut-être, dans un instant, va les juger tous.

« Tous, ou presque tous, accueillirent cette parole d'espérance et de vie qui retentissait en présence de la mort; s'humiliant devant Dieu, au milieu de ces terribles marques de sa puissance, ils demandèrent et reçurent l'absolution. Ce missionnaire, cette voix, ce geste, avaient quelque chose d'inspiré, m'a dit un matelot; nous nous sommes souvenus que nous étions chrétiens, et nous avons voulu mourir en chrétiens.

« Un pauvre juif n'avait pas ce sentiment de confiance et de foi ni cet esprit de sacrifice qui rend le chrétien si ferme contre la mort. Seul, sans consolation, presque fou de désespoir, il protestait à haute voix qu'il ne voulait pas mourir. Tout à coup il se jette dans les bras de M. Tisserant, dont la tranquille courtoisie semble lui promettre la vie. Fondant en larmes, il l'adjure de le sauver. Hélas! mon bon ami, lui dit le missionnaire en l'embrassant, je voudrais bien vous sauver, mais je ne puis rien contre la tempête, ni pour vous ni pour moi; je ne puis rien pour vous, même auprès de Dieu, puisque vous n'êtes pas chrétien.

« Et il l'embrassa de nouveau, le regardant avec une profonde tristesse. Ce regard, rempli d'une indicible bonté, tombe sur le cœur de l'Israélite.—Mon père, reprend-il un peu ramolli, si je recevais le baptême, obtiendrais-je aussi le pardon de mes péchés? me promettriez-vous que Dieu me recevrait aussi dans sa miséricorde après ma mort?—Je vous le promets, répond M. Tisserant. Oui, Dieu vous pardonnera vos péchés par les mérites de Jésus-Christ, son divin fils, qui est mort pour le Juif et pour le Gentil; il vous fera miséricorde, pourvu que vous croyiez et soyez baptisé.—Eh bien! mon père, je crois comme vous, s'écrie avec transport le juif converti et déjà consolé; mon père, baptisez-moi! que je sois baptisé!

« Aussitôt un passager, témoin de cette scène se procure un vase plein d'eau, le présente au prêtre, et celui-ci, au moment de quitter la vie, à la consolation de régénérer par le baptême cet heureux enfant d'Israël, qui reçut le nom de Nicolas, du saint dont l'église fête la fête la veille. Peu d'heures après, le prêtre et le néophyte, engloutis dans la même vague, parurent devant le Seigneur pour y recevoir la récompense due à tant de foi et de charité.

« Ce fut après avoir rempli jusqu'au bout sa mission apostolique, que M. l'abbé Tisserant est mort, à l'âge de 33 ans.

—Deux ministres anglicans, le révérend H. Formby et M. Bunder ont embrassé tout récemment la foi catholique.

« Le nombre des conversions à la religion catholique romaine, dans les hauts rangs de la société anglaise, depuis quelques mois, dit le *Sun*, dépasse 100 personnes; 40 environ sont membres du clergé.

Peut-être le docteur Pusey ne tardera-t-il point à suivre leur exemple. Réinstallé depuis peu dans son canonique de l'église de Christ, à Oxford, il a prêché dimanche un sermon « où se révélèrent précisément, dit un journal anglais, les mêmes tendances qu'autrefois, c'est-à-dire une disposition marquée à franchir la faible distance qui sépare l'Église anglicane de l'Église catholique romaine. »

C'est le cas d'annoncer que les prélats français continuent à solliciter les prières de leurs diocésains pour le retour de l'Angleterre au catholicisme. Nous citerons entre autres NN. SS. les archevêques de Rouen et de Toulouse, les évêques de La Rochelle, de Châlons, de Bayeux et du Mans, qui ont publié, à cet effet,

de touchantes lettres pastorales. Des neuvaines seront faites dans toutes les églises et chapelles; les religieuses des diverses communautés et les fidèles sont priés de faire une ou plusieurs communions.

SPORT ET GYMNASTIQUE.

DE PARIS.

Février 1846.

La danse à Paris.—La contredanse détrônée.—Danses muettes.—Danseurs qui feraient bien de l'être.—Les pigeons au bal.—Guide de la conversation à l'usage des danseurs.—Bal chez M. Méleville.—Strauss au parquet du procureur du roi.—Le lanquenet.—Matinées à l'abbaye-aux-Bois.—Mlle Bertrand et Mlle Rachel.—Le comte d'Orsay.—La statuette de l'empereur.—Napoléon reçu au Jockey-Club.—Grand steple chase à la croix de Berry.—Les billets de faveur.—Un pensionnaire de la Comédie-Française pauvre et gourmet.—Suppression de trois théâtres.—Création d'un théâtre nouveau.

Jamais Paris n'a été aussi piqué de la tarantule que cette année. Tout le monde donne à danser, danse et sait danser. Les hommes vont à la salle de danse comme autrefois ils allaient à la salle d'armes. Le règne des Trévis est revenu; Cellarius, Laborde font des fortunes de financiers; ils ne peuvent suffire à tous les jurets, à tous les pieds de différents sexes, qui veulent devenir infatigables et savants. Singulière manie! Pendant qu'au théâtre les danseurs sont à peine supportés, les danseurs de salons se voient recherchés, fêtés, souvent adorés. La polka et la mazurka, talismans merveilleux, ouvrent toutes les portes. Certain ministre a trouvé plus court de charger Cellarius de lui choisir des danseurs parmi ses élèves. Avant d'admettre un inconnu dans ses salons, on ne s'informe plus s'il est bien né, bien élevé; on ne demande pas même son nom; tout se borne à cette question: Sait-il conduire le *coillon*? Tels sont, dans la haute société parisienne, les mérites les plus compris aujourd'hui.

Toutefois, la contredanse n'a pas repris faveur. Depuis long-temps elle ne se danse plus; elle se marche, elle se cause; mais la polka, mais la mazurka, mais la redowa!!! quelle frénésie! quelle passion! Les cheveux en désordre, le visage écarlate et inondé de sueur, les yeux injectés de sang, les vêtements souillés de poussière, comme ils sont gracieux, ces danseurs fanatiques! ils ne respirent plus; ils ne peuvent parler; l'eau coule de leur front; à tout moment ils s'écroulent le visage; ce n'est plus ni une distraction, ni un plaisir, c'est de la gymnastique.

Bien souvent nous nous sommes demandé d'où venait cet amour effréné de la danse. Cette fois l'Angleterre est parfaitement innocente, elle ne nous a envoyé aucune espèce de polka depuis des siècles, il est vrai, mais nous n'allons pas chercher nos modes si loin. Enfin, après bien des recherches, bien des observations, et bien des bals, nous avons cru découvrir la cause secrète et peu flatteuse du fanatisme dansant qui s'est emparé de nos salons. Pourquoi la contredanse, si calme, si commode, si facile, si vaine, si non remplacée par des pas de genre éclevolés! La contredanse permettait, exigeait une certaine conversation; c'était comme une espèce de rendez-vous charmant, où pendant un quart d'heure la danseuse appartenait à son danseur. Il pouvait lui glisser à voix basse toutes les galanteries respectueuses qui lui passaient par la tête ou par le cœur; il pouvait être aimable, spirituel, quand il craignait d'être tendre. Mais ce rôle n'était pas facile à jouer. N'a pas qui veut de l'esprit, et une certaine bonne façon de tonner et de langage. Voilà comment a été détrônée la contredanse.

En douter-vous? approchez-vous des quadrilles; prêtez l'oreille aux causeries échangées. Il fait bien chaud ce soir; quel joli bal! Le parquet est trop glissant. Allez-vous souvent au bal? Madame une telle a une robe bien fanée. Voilà les conversations que vous surprenez. Ne sont-elles pas piquantes? Une étrangère, une enfant de l'Amérique, jeune et jolie personne, aimable comme si elle s'était née à Paris, s'étonnait du silence de ses danseurs ou de leurs propos interrompus et sans intérêt. Elle demandait s'il était défendu d'avoir de l'esprit au bal. Les hommes, lui dit-on, n'osent être spirituels qu'avec les femmes mariées. Les faits, répondit-elle en souriant. Sont-ils donc si dangereux.

Il me restait une dernière expérience à tenter: après avoir prêté l'oreille aux rares conversations des couples indifférents, je tâchai de surprendre ce que se disaient ces tendres couples, pigeons assortis par la malice ou la perpétuité du monde. Je remarquai un jeune homme très pressant; ses yeux exprimaient la passion, la plus vive; à tout instant il se penchait à l'oreille de sa danseuse; il devait lui répéter les plus tendres sermons; de son côté la jeune

personne, à son tour, se penchait à l'oreille de son danseur; elle devait lui répéter les plus tendres sermons; de son côté le jeune

femme paraissait au comble du bonheur; elle oubliait la danse et tout ce qui l'entourait; il fallait toujours la prévenir que son tour était venu de chasser ou de croiser. Ces deux êtres étaient tout à leur amour; que leur importait le monde qui les entourait, les yeux qui les observaient? Je prêtai l'oreille: cet amant si passionné, il parlait de sa petite jument pur sang; il parlait chiens anglais, chasses, et courses; d'amour pas un mot, de tendresse il n'en était pas question. Le mari le plus jaloux, le plus ombrageux eût permis cet entretien trompeur. Je passai à un autre couple: les amoureux s'entretenaient des chemins, de fer, de la bourse, de la hausse, de la baisse, de primes et de différences.

On a fait, et on fait tous les jours une foule de livres inutiles; il en est un qui se vendrait à merveille, et qu'on ne fait pas: le Guide de la Conversation à l'usage des danseurs. Où trouver un homme d'esprit qui remplacerait ces vieilles formules de la conversation par un dialogue vif et animé? Il y a plus qu'un volume, il y a des volumes à composer sur cette grande question. Que de nuances délicates entre ce qu'on doit dire à la femme brune, à la femme blonde, à la jeune fille, à la bourgeoise, au bas-bleu, à la marquise, à la pianiste! M. Siraudin, un de nos jeunes vaudevillistes, a dit-on, en portefeuille, un travail complet sur la matière.

D'abord, il est un précepte qu'on ne doit jamais oublier: si l'on s'en écarte un instant, on tombe dans une de ces irréparables bévues qui perdent un homme à tout jamais. Avant de critiquer une figure ridicule ou une toilette excentrique, méditations faciles, tout danseur doit sonder le terrain, s'avancer avec précaution, et ne pas se jeter à l'étourdissant dans des plaisanteries qui pourraient lui valoir un cruel moment d'embarras. Nous avons entendu un danseur sans façon demander à sa danseuse en lui désignant une femme âgée: "Quelle est donc cette grosse truie?" Tout à coup, un jeune homme se retourne et répond: "Monsieur, cette truie est la mère du petit cochon de lait qui vous parle."

Pour certaines femmes de fraîche noblesse, ou enrichies de la veille, il est certaine flatterie qui ne manque jamais son effet. J'ai vu ce matin la duchesse de... elle vous trouve charmante; ou bien la princesse de... se commande une robe pareille à celle que vous portiez hier au bois; la marquise... me disait hier que votre King's Charles était le plus joli chien de Paris. Avec de telles paroles, une jolie figure, des gants frais, des souliers vernis, et un peu de confiance en soi-même, un homme va loin; tous les cœurs volent au-devant de lui et se rendent à discrétion. Quel bonheur! Quelle gloire! Mais aussi il faut dapper et parler!

Quoi qu'il en soit, la danse a ses séides cet hiver à Paris. Jamais on n'a tant sauté. C'est un délire, une folie. Il y a dix bals, vingt bals tous les soirs. On a dansé chez M. Rothschild et chez M. Hope. On dansait hier chez Mme de Pontalba; mercredi, M. Mélesville donnait une fête, qui restera l'une des plus charmantes de la saison... Sa fille, Mme V..., faisait les honneurs avec une grâce charmante. Pauvre maîtresse de maison! quel supplice! quel sacrifice pour elle! à son âge, avec une jolie figure, ne pas danser une seule fois pendant la nuit, et laisser danser les moins jolies, et les plus avides de plaisirs! Au cotillon seulement, à la fin du bal, Mme V... c'est laissé attendre.

M. Mélesville avait réuni une foule de gracieux visages: pour n'être que juste, il faudrait les citer tous ou presque tous. Parmi les hommes, les illustrations abondaient, surtout les illustrations du vaudeville. En tête l'amphitryon, et M. Scribe, son fidèle Achate; puis venaient M. Bayard, qui a fait tant de fines comédies, et M. Bayard frère, qui n'en fait pas; M. Carmouche, vaudevilliste du bon temps; M. Frédérick de Courey, son rival et son ami; M. Eugène Guinet, d'une plume aussi spirituelle, aussi fine au théâtre qu'au feuilleton; M. Léon Lays, dont les débuts ont été si brillants; M. Siraudin, le seul homme d'esprit qui valse encore à trois temps; MM. Duvert et Lauzanne, modèle de fidélité et de constance au vaudeville. La musique était représentée par Auber, qui rendait justice au beau succès qu'avait obtenu, la veille, notre ami Halévy, et par Spontini, qui avait à sa boutonnière une longue brochette de décorations, et qui portait un habit de l'Empire; les peintres se nommaient Chenavard et Cogniet. M. Vatout n'a fait que paraître et disparaître, et c'était tant pis; M. de Rambuteau était attendu ailleurs; il faut bien que jeunesse se passe. M. Enfantin attirait l'attention de tous. L'orchestre, quoiqu'il n'eût pas Strauss à sa tête, a joué avec verve et entrain. A trois heures du matin, on a soupé, et ce n'était pas un souper de vaudeville (de l'eau de Seltz pour du vin de Champagne et des poulets en carton.) M. Mélesville est prié de redonner un autre bal l'année prochaine.

M. Bayard, qui marche sur les traces dansantes de M. Mélesville, donnera aussi son bal le 22 de ce mois. A quand le bal de M. Scribe? Strauss, dont les valseuses ressusciteraient les morts, ne sait plus où se cacher pour échapper à cette avalanche, à ce déluge de bals. Tout le monde veut l'avoir, 28 mars. Pressé par tous ces engagements pris, Strauss a reçu une invitation qui lui a causé une émotion de terreur. L'entêté n'avait rien de bien rassurant: par quel du procureur du Roi, et la signature n'était pas faite pour calmer ses inquiétudes; M. Boucly avait écrit et signé la lettre. Strauss se présente chez le redoutable magistrat, il ignore quel défilé il pouvait avoir avec la justice, il se savait innocent; mais il tremblait de confiance. M. Boucly le rassura bientôt; il voulait donner un bal, et c'est Strauss qu'il avait choisi pour diriger l'orchestre.

Nous vivons dans un temps où toutes les traditions sont bouleversées. On danse au parquet et l'on ne danse plus au théâtre. Autrefois les

actrices se réunissaient dans des bals, elles aimaient encore la danse, aujourd'hui elles n'aiment plus que le jeu. Certes il est des exceptions; mais combien de femmes de théâtre n'ont plus qu'un goût, qu'une passion, le lansquenet! Elles passent les nuits à jouer, et les jours à dormir. Les répétitions, que leur importe? les amandes, elles s'en soucient peu: une veine au lansquenet paie en quelques secondes et au centuple les amandes du mois. Ce ne sont plus des femmes, ce sont des joueuses; à cette vie de cartes les émotions honnêtes s'émoussent et s'usent; il ne reste plus au cœur un seul sentiment désintéressé! On ne tient plus qu'à l'argent, rien qu'à l'argent. L'amour-propre lui-même s'éteint, cette dernière passion qui semble devoir survivre à toutes les autres. Le jeu console de tout, même des sifflets. Mais bientôt les yeux s'éraillent, la figure se ride, le teint se fane, et les compagnons de jeu s'éloignent; ils ne consentent à perdre leur argent qu'avec des femmes jeunes et jolies.

CHARLES DE BOIGNE.

(A continuer.)

JOURNAL DES DAMES.

Modes de Paris.

Fevrier, 1846.

Le grand monde est depuis quelques jours absorbé par des fêtes qui se succèdent et ne se ressemblent pas! Le matin, l'église s'ouvre tout ébaumé d'encens, devant une foule élégante qui vient assister à une bénédiction nuptiale; le soir les hôtels s'illuminent pour recevoir, aux sons d'un orchestre entraînant, les enthousiastes de la danse. Le matin, on a les yeux baissés, les mains jointes, la démarche grave, la physionomie pieuse; le soir, l'œil parcourt audacieusement les salons, la main s'abandonne avec nonchalance sur le bras d'un danseur, on laisse voir son pied mignon et cambré, le bonheur et le plaisir animent tous les traits! Le matin on aspire aux joies ascétiques du ciel; le soir, on se livre sans crainte aux turbillons de la valse! Ainsi est fait le monde: ce n'est pas nous, certes, qui tenterons de le réformer!

Puisque aussi bien notre devoir d'historiographe de la mode nous force à assister le même jour à la messe et au bal, nous pouvons, sans offenser le ciel, glaner encore de quoi faire notre courrier. L'hymen n'est pas seulement un lien charmant, c'est en ce moment-ci, une épidémie qui, partie du noble faubourg, a gagné le quartier Saint-Honoré, a continué son envahissement en s'abattant sur la Chaussée-d'Antin, pour de là s'étendre sur tout Paris. Jamais les officiers municipaux des douze arrondissements de notre bonne Lutèce n'avaient eu occasion de crier aussi souvent leur abnégation de l'échec national. Il est des maires qui commencent à se plaindre de la corvée et le zèle de leurs adjoints est déjà insuffisant. Si cette frénésie d'hyménée ne se calme pas bien-tôt, on sera obligé d'aviser à des moyens pour maintenir l'ordre dans la cour de nos maires. Messieurs les notaires sont dans la jubilation; ils se frottent les mains comme Rigaudin, car ils espèrent bien que le rôle important qu'ils jouent aujourd'hui dans la comédie humaine, les verra bientôt de l'état de comparses ou les auteurs dramatiques ont eu l'indécence de les reléguer.

Il est de fait qu'on ne s'est jamais marié davantage, et certes, ce n'est pas la faute des mauvais ménages qui viennent chaque jour devant les tribunaux se dire de ces vérités qu'il vaudrait mieux garder pour soi. Soyez heureux, jeunes époux, qui accourez pleins d'illusions vous agenouiller au pied de l'autel pour appeler les bénédictions du ciel sur la chaîne que vous allez prendre! soyez heureux! mais vous, jeune fille, qui êtes si fière aujourd'hui du choix que vous avez fait, rappelez-vous que vous êtes l'arbitre de votre sort... n'oubliez pas que, pour être heureuse, il faut savoir faire de votre maison l'oasis tant désiré où votre époux vient se reposer des fatigues de la vie, ce vaste ahara qui nous brûle les pieds. Et vous, jeune époux, si épris de la beauté de cette jeune fille, dont vous avez su aimer le cœur, gardez-vous de devenir méchant à ses yeux... Sur ce, Dieu vous garde!

Déjà nous avons parlé d'un mariage célébré avec un luxe qui rappelait les contes de bon M. Galland. Notre société ne s'est pas encore perfectionnée au point de procurer à chacun quelques centaines de mille livres de rentes. Aussi, aujourd'hui, allions-nous nous mêler à une de ces fêtes de familles, qui, pour être moins aristocratiques, n'en sont pas pour cela plus dépourvues de jolies femmes et de toilettes de goût.

Mademoiselle... jeune et timide pensionnaire échappée depuis quelques mois seulement aux grilles de son couvent, a donné sa main à un sous-préfet de fraîche date, qui a été autorisé à retarder son installation pour n'arriver à sa résidence que dans la condition la plus morale. Voici donc comment cette jeune beauté, qui va dans quelques jours éclipser tous les astres de sa sous-préfecture; voici, disons nous, comment était vêtue l'héroïne de cette fête: sa tête était recouverte d'un beau voile de dentelle retenue prisonnier sur les cheveux par une simple couronne de fleurs d'orange. Une robe en tulle d'une légèreté vaporeuse se détachait sur un par-dessus de satin blanc. Le corsage à pointe montait très-haut autour du cou, et n'était garni que d'un simple petit fichu ruché; les manches étaient aussi garnies de poignets ruchés; comme le fichu. Aucun nœud, aucune fleur ne venait surcharger ce vêtement qui semblait fait de vapeur. Ainsi ajustée, Mlle... ressemblait à une étoile voilée sous un léger nuage. Ses mains, qui, malgré sa jeunesse, passent pour des plus belles, tenaient pieusement un élégant missel relié en velours blanc, à coins et à fémoro en argent sculpté.

Les velours et les pékins, ainsi que les écharpes de soies fleuries, paraissent toujours tenir le premier rang parmi les toilettes habillées.

Les chapeaux de femmes Pamela, considérablement modifiés, se font en castor gris à long poils, et sont fort bien portés. Cette mode a un double avantage; elle donne à la physionomie un air piquant qui a son charme; et de plus c'est un excellent rempart contre le froid et la bise. Voilà la première fois qu'une coiffure de dame fait scinger au précepte d'Horace: *Utile dulci!*

MADAME DE V.

NOCE BRETONNE.

En lisant la lettre suivante, écrite d'une petite ville des environs de Saint-Brieuc, elle pourra vous donner une idée de ce qu'est une noce dans quelques parties de la Bretagne: "Pendant trois jours et trois nuits consécutifs, la tranquillité et le repos publics ont été troublés, à l'occasion de la noce du sieur... meunier. Si les habitants n'avaient eu la certitude que la France dort dans un profond état de paix, on aurait pu croire notre localité envahie par une horde de cosaques. On rencontrait, dans tous les carrefours, des groupes bariolés, crottés, avinés, chantant à qui mieux mieux, avec accompagnement roulant de coups de pistolet. On a consommé à cette noce trois bœufs, autant de génisses, dix veaux et trois porcs; ceci indépendamment des présents, tels que quartiers de veaux, etc., que les invités ont l'habitude de faire aux nouveaux mariés. Vingt-sept hectolitres de cidre et autres liquides ont servi à arroser ces comestibles."

ANALYSE

Du Traité d'Economie Politique de J. Bte. Say.

LU A LA SOCIÉTÉ DES AMIS.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE DIX-NEUF.

Des Colonies et de leurs Produits.

Les colonies sont des établissements formés dans des pays lointains, par une nation plus ancienne, qu'on nomme la métropole. Quand cette nation veut étendre ses relations dans un pays populeux déjà civilisé, et dont elle ne serait pas bien venue à envahir le territoire, elle se borne à y établir un comptoir, un lieu de négoce, où ses facteurs trafiquent conformément aux lois du pays, comme les européens ont fait en Chine, au Japon. Quand les colonies secouent l'autorité du gouvernement de la métropole, elles cessent de porter le nom de colonies et deviennent des états indépendants.

Une nation fonde ordinairement des colonies quand sa nombreuse population se trouve à l'étroit dans son ancien territoire, et quand la persécution en chasse certaines classes d'habitants. Ces motifs paraissent avoir été les seuls qui aient porté les peuples anciens à fonder des colonies: les peuples modernes en ont eu d'autres encore. L'art de la navigation, perfectionné dans leurs mains, leur a ouvert de nouvelles routes, leur a découvert des pays inconnus; ils sont allés jusque dans un autre hémisphère, et sous des climats inhospitaliers, non pour s'y fixer eux et leur postérité, mais pour y recueillir les denrées précieuses, et rapporter dans leur patrie les fruits d'une production précipitée et considérable.

Il convient de remarquer ces motifs divers, car ils entraînent deux systèmes coloniaux très différents dans leurs effets. Je serais tenté d'appeler le premier, système colonial des anciens, et l'autre, système colonial des modernes, quoique chez les modernes il y ait eu des colonies fondées sur les mêmes principes que celles des anciens, notamment dans l'Amérique Septentrionale.

La production dans les colonies formées suivant le système des anciens n'est pas d'abord fort grande, mais elle s'accroît avec rapidité. On ne choisit guère de patrie adoptive que là où le sol est fertile, le climat favorable, ou la situation convenable pour le commerce; c'est pour l'ordinaire un pays tout neuf, soit qu'apparaissant il fut complètement inhabité, soit qu'il n'eût pour habitants que des peuplades grossières, par conséquent peu nombreuses et hors d'état d'épuiser les facultés productives du sol.

Des familles élevées dans un pays civilisé, qui vont s'établir dans un pays nouveau, y portent les connaissances théoriques et pratiques, qui sont un des principaux éléments de l'industrie; elles y portent l'habitude du travail, par le moyen duquel ces facultés sont mises en œuvre, et l'habitude de la subordination, si nécessaire au maintien de l'ordre social; elles y portent quelques capitaux, non pas en argent, mais en outils, en provisions variées; enfin elles ne partagent avec aucun propriétaire les fruits d'un terrain vierge dont l'étendue surpasse pendant longtemps ce qu'elles sont en état de cultiver. A ces causes de prospérité on doit ajouter peut-être la plus grande de toutes, c'est-à-dire, le désir qu'ont tous les hommes d'améliorer leur condition, et de rendre le plus heureux possible le sort qu'ils ont définitivement embrasé.

L'accroissement des produits, quelque rapide qu'il ait paru dans toutes les colonies fondées sur ce principe, aurait été plus remarquable encore si les colonies avaient porté avec eux de vastes capitaux; mais, nous l'avons déjà observé, ce ne sont pas les familles favorisées de la fortune qui s'expatrient: il est rare que les hommes qui sont en état de disposer d'un capital suffisant pour vivre avec quelque douceur dans le pays où ils sont nés, et où ils ont passé les années de leur enfance qui l'embellissent tant à leurs yeux, renoncent à leurs habitudes, à leurs amis, à leurs parents, pour courir les chances incertaines, et supporter les rigueurs toujours inévitables d'un établissement nouveau. Voilà pourquoi les colonies, dans leurs commencements, manquent de capitaux, et en partie pourquoi l'intérêt de l'argent y est élevé.

A la vérité, les capitaux s'y forment plus vite que dans les états anciennement civilisés. Il semble que les colonies, en quittant leur pays natal, y laissent une partie de leurs vices: ils renoncent au faste, à ce faste qui coûte si cher en Europe, et qui sert si peu. Là où ils vont, on est forcé de ne plus estimer que les qualités utiles et solides, et l'on ne consomme plus que ce qu'exigent les besoins raisonnables, qui sont moins insatiables que les besoins fatigues. Ils ont peu de villes, et surtout n'en ont point de grandes; la vie agricole qu'ils ont en général contrainte de mener, est la plus économique de toutes; enfin leur industrie est proportionnellement la plus productive et celle qui exige le moins de capitaux.

C'est ainsi que, même avec peu de capitaux originaires, les produits annuels des colonies excèdent promptement leurs consommations. De là cet accroissement rapide de richesses et de population qu'on y remarque; car à mesure qu'il se forme des capitaux, le travail industriel de l'homme y devient recherché, et l'on sait que les hommes naissent et immigrent partout où il en est besoin.

On peut maintenant s'expliquer pourquoi les progrès de ces colonies sont si rapides. Chez les anciens, Ephèse et Milet dans l'Asie Mineure, Tarente et Crotona en Italie, Syracuse et Agrigente en Sicile, paraissent avoir surpassé en peu de temps leurs métropoles. Les colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale, qui dans nos temps modernes ressemblent le plus aux colonies des grecs, ont offert un spectacle de prospérité peut-être moins éclatant mais sur un beaucoup plus vaste échelle, et qui est loin d'être terminée.

Il est de l'essence des colonies fondées sur ce principe, c'est-à-dire, sans projet de retour dans l'ancienne patrie, de se donner un gouvernement indépendant de leur métropole; et lorsque la force des choses l'emporte tôt ou tard, et opère ce que la justice et l'intérêt bien entendu conseillaient de faire dès l'origine.

Il est impossible que les peuples d'Europe ne comprennent pas bientôt combien leurs colonies leur sont à charge. Ils supportent une partie des frais de leur administration militaire, civile et judiciaire, une partie de l'entretien de leurs établissements publics, et notamment de leurs fortifications; ils tiennent sur pied, pour leur conservation, une marine dispendieuse, qui n'empêchera pas qu'à la première guerre maritime, elles ne deviennent indépendantes ou conquises; mais ce qui leur est encore bien plus défavorable, ils leur accordent, à leurs propres dépens, des privilèges commerciaux, qui sont une véritable duperie.

La marine marchande qui étonne le plus par ses progrès, est celle des Etats-Unis, qui n'ont point et ne veulent point de colonies. Les vraies colonies d'un peuple commerçant, ce sont les peuples indépendants de toutes les parties du monde. Tout peuple commerçant doit désirer qu'ils soient tous indépendants, car qu'ils deviennent tous plus industrieux et plus riches; car plus ils sont nombreux et productifs, et plus ils présentent d'occasions et de facilités pour des échanges. Ces peuples alors deviennent pour vous des amis utiles, et qui ne vous obligent pas de leur accorder des monopoles onéreux, ni d'entretenir à grands frais des administrations, une marine et des établissements militaires aux bords du monde. Un temps viendra où l'on sera honteux de tant de sottise, et où le système colonial n'aura plus d'autres défenseurs que ceux à qui il offre des places lucratives à donner et à recevoir, le tout aux dépens des peuples, et métropolitains et coloniaux.

(*) Voyez la Revue: vol. 1er nos. 9, 13, 16, 22, 23, 28 et 32; vol. 2e nos. 2, 6, 9 et 13; vol. 3e nos. 4, 5, 2 bis, 10 et 15.

La perte que l'Angleterre a faite de ses colonies de l'Amérique septentrionale a été un gain pour elle. C'est un fait que je n'ai vu contesté nulle part. [1]. Or, pour tenter de les conserver, elle a supporté, pendant la guerre d'Amérique, une dépense extraordinaire et inutile de plus de dix-huit cents millions de francs. Quel déplorable calcul! Elle pouvait faire le même gain, c'est-à-dire, rendre ses colonies indépendantes, ne pas dépenser un sou pour cela; épargner le sang de ses braves, et se donner, aux yeux de l'Europe et de l'histoire, les honneurs de la générosité.

qu'il n'a pu le prévoir de son vivant. La révolution sociale et politique qui s'élabore en Angleterre, et qui devra donner la prépondérance à la démocratie sur l'aristocratie, à la liberté industrielle sur les privilèges et les monopoles, au système pacifique sur le système militaire, sapera les deux bases principales du régime colonial. Les consommateurs anglais qui forcent aujourd'hui la plus puissante des aristocraties à l'abandon de son monopole territorial, n'auront pas peine à croquer, à forcer quelques marchands de bois ou de fourrures, et quelques armateurs, à des sacrifices analogues à ceux des lords. Et comme la multiplicité infinie des échanges qui suivra de la liberté commerciale, liera les peuples par une confraternité universelle et forcera leurs gouvernements à une paix perpétuelle; les Gibraltar et les Québec, les grandes armées et les grandes flottes, passeront à l'état historique. On les reléguera parmi ces folies et ces barbarismes du moyen-âge, qui nous font tant rire de pitié aux dépens de nos ancêtres. Il se pourrait bien faire que dans une vingtaine ou trentaine d'années, métropoles et colonies se séparassent, en bons amis, d'un commun et mutuel accord: ce qui serait atteindre un but désirable, par des moyens beaucoup plus conformes à la raison, et plus dignes d'hommes et de chrétiens, que la violence et la guerre.

C'est une conviction chez moi et que j'aimerais à discuter avec vous. Mais la question a trop d'actualité, et se rattache trop à la science de la Politique Gouvernementale, pour que je doive la laisser m'entraîner hors du cadre de mes travaux actuels, les généralités de l'Economie-Politique.

Montréal, 10 Mars, 1846.

Loisirs d'Hochelaga.

Il n'y a pas de paysage plus pittoresque que notre chambre d'Assemblée, à l'heure qu'il est. Vous voyez là toutes sortes de figures, dont grand nombre ne sont pas qualifiées; c'est un abus, mais on n'y fait plus attention, par le temps qui court. Pourtant, il est juste de dire que quelques comités ont eu le bon sens d'y voir de plus près, et que certains membres, (de ceux qui servent à orner la chambre,) n'ont peut-être été élus que parce qu'ils étaient beaux et élégants. Il est fâcheux qu'ils soient clair-semés; ces gens-là sont pourtant utiles; à reposer la vue, et c'est d'autant plus agréable que vous avez tout le loisir de les admirer, vu que ces messieurs ne se dérangent jamais, que pour voter, et encore, comme c'est leur seule affaire, ils le font avec tant de grâce, que c'est encore un plaisir de les voir.

Le ministère est fort, très fort; il a seize jambes de majorité, qui, à son ordre, se transportent n'importe où. Il fait mouvoir à son gré, un certain nombre d'automates, qu'il a recommandés en grande partie dans le Haut-Canada. Il leur met une corde au cou, et leur dit: suivez-moi, et ces machines le suivent jusqu'au bout de la corde, qui n'a pas de bout. Quelques uns, dit-on, ont voulu tirer au renard; c'est une calomnie: les renards sont trop rares dans le plus ministériel.

Allez donc à la chambre, tout le monde. Vous n'avez pas de théâtre, pas de concerts, pas même de municipalité, vous n'avez rien pour vous distraire; allez au Parlement, sans crainte de rompre le jeûne: c'est un théâtre, un concert, tout ce que vous voudrez, pour le cinéma. Voulez-vous du tragique? voyez les banquettes ministérielles, et soupirez; voulez-vous du comique? voyez encore les banquettes ministérielles, et riez tant que vous voudrez. Mais si vous aimez me prendre au mot, pour les concerts? en honneur, il faut que je me rétracte; il n'y a pas plus de concert que sur la main; c'est un désordre, un amalgame indéchiffrable; à moins que vous ne vous contentiez de l'instrument à cordes des ministres.

A propos de concert, priez pour les notaires! le premier ministre veut leur donner le coup de grâce: mais, ne lui en déplaise, ces messieurs ont encore envie de vivre, témoin ce que vous avez vu, ou ce que vous allez voir... un immense protêt, le plus énergique et le plus volumineux possible, un acte qui fera époque dans les annales du pays, passé par devant tous les notaires s'il le faut! Ils veulent prouver au premier ministre, qu'ils sont encore plein de santé, jusqu'au protêt inclusivement!... Que vont dire les notaires des Trois-Rivières? attention!

[1] Voyez dans les Œuvres de Franklin (tome 2 page 50), ce qu'en pensait cet homme célèbre, qui était si versé dans ces matières—"Bristol était le principal entrepôt du commerce avec l'Amérique du nord. Les géocènes et les principaux habitants se réunirent pour déclarer au parlement, de la manière la plus énergique, que leur cité était ruinée à jamais, si l'indépendance des Etats-Unis était reconnue, ajoutant qu'il n'entrerait plus dans leur port assez de vaisseaux pour qu'il valût la peine de l'entretenir. Malgré ces représentations, la nécessité força de conclure la paix, et de consentir à cette séparation si redoutée. Dix ans s'étaient pas écoulés, que les mêmes négociants de Bristol s'adressèrent au parlement pour demander un bill qui les autorisât à croquer et agrandir ce port, qui lui d'être devenu désert, comme ils le craignaient, ne se trouvant plus assez grand pour contenir tous les navires que l'extension du commerce avec l'Amérique indépendante y amenait?" De Lavis, lettres Chinoises. Les anciens se fessent par leurs colonies, des amis par tout le monde alors connus: les peuples modernes n'ont su s'y faire que des sujets, c'est-à-dire des ennemis.

Mais comme on ne peut guère compter sur la modération des gouvernements, parcequ'ils sont hommes; comme ils participent lentement aux progrès des lumières, par la raison qu'une multitude d'agents civils, de militaires, de financiers, de négociants, sont prodigieusement intéressés à épaisir les voiles qui les entourent, et à embrouiller des questions qui seraient simples sans eux, il n'est permis d'espérer que de la force même des choses, la chute d'un système qui aura, pendant trois ou quatre cents ans, beaucoup diminué les immenses avantages que les hommes de cinq parties du monde ont retirés ou doivent retirer de leurs grands découverts, et du mouvement extraordinaire de leur industrie depuis le seizième siècle.

"Les choses vont vite dans ce monde," mes Amis; surtout dans ce monde du dix-neuvième siècle. Et les espérances de notre auteur, pourraient se réaliser plus tôt.

donc un peu; peut-être que ça se compliquera encore plus.

La ville est aussi en peine que les notaires. Pas de maire, quoi faire? on peut bien vivre sans maire, mais on risque de se faire démentir, sans maire. Il faut pourtant qu'on y aédie, autrement je cesserai d'écrire.

QUOLIBETS,

CALEMBOURS.—JEUX DE MOTS.—REPAR-TIES, ETC., ETC.

Au peu d'esprit que l'homme avait, L'esprit d'autrui pour complément servait.

Il y a maintenant à Paris une naine microscopique, appelée la marquise de Lilliput. Cette admirable petite personne s'est éprise tout-à-coup d'une grande passion pour M. Thiers. Elle lui adresse à l'occasion un petit billet doux; et terminant par ces mots: vous êtes un nain gras.

Un homme est arrêté à Paris, au moment où il volait un pain à l'étalage d'un boulanger. On lui demande en justice quelle excuse il pouvait apporter à une aussi coupable action.

M. le président, a-t-il dit, la faim justifie les moyens.

Le rire touche aux larmes. Il y a sous cet énorme calembour une bien terrible moralité.

En voyant la verdeur et la vivacité de l'honorable président du conseil, depuis son entrée à la chambre d'assemblée, quelqu'un disait: Ne trouvez-vous pas qu'il ressemble à une alouette chimique? Il y a cette différence, reprit un loose fish, qu'on le souffre avec beaucoup de peine.

Pourquoi le philanthrope incorpore, qui représente les Trois-Rivières, aime-t-il tant un certain journal incompréhensible?

C'est parceque, comme disait ce brave Robert-Macaire:

Quand on fut toujours vertueux, On aime à voir lever l'Aurore.

Au milieu de toutes ces bêtises, qu'on vous donne en plein carême, parceque c'est tout-à-fait maigre, voici une anecdote parlementaire qui pourrait convenir aux jours gras; c'est un bon mot échappé à propos des corruptions et des scandales du système actuel. Un de nos braves députés de l'opposition sortait il y a quelques jours, bras-dessus, bras-dessous, avec un ministériel, bon diable d'ailleurs, qui possédait assez d'esprit pour avoir déjà compris que la position n'est pas tenable. Le membre de l'opposition, avec cette intimité et ce sourire qui ôtent aux expressions les plus vives, tout ce qu'elles ont de blessant, dit au ministériel: Il faut avouer que vous êtes de fiers coquins? Vous vous trompez, répondit le ministériel: "nous ne sommes pas fiers."

UNE CHRONIQUE.

Montréal, 3 Avril, 1846.

Il n'y a que le premier pas qui coûte, a-t-on dit souvent, et moi, j'ai toujours pensé que le second pourrait coûter plus que le premier; Voilà pourquoi, lecteurs, j'ai eu une fois encore, la capricieuse idée de faire "une chronique;" et vous me pardonnerez ce petit travers, j'en suis certain, quand vous apprendrez que ce n'est que pour faire une expérience, à mes dépens sans doute, mais qu'importe; que pour tâcher, incertain que je suis, de me convaincre, de me persuader de la vérité, de la justesse de ce proverbe aussi ancien que le premier pas que fit notre père à tous, "l'infortuné Adam." Une chronique! mais ce nom est si joli, si nouveau, si attrayant; comment peut-on résister au désir de l'employer, à la pensée bien pardonnable de goûter à ce fruit défendu; et puis aussi, avouons le, quelle probabilité, quelle chance de succès, quelle espoir aurait-on d'être lu par d'aimables lectrices, si l'on était assez gauche, assez maladroit, assez sauvage, assez peu civilisé pour oser même écrire quelques lignes, qui commencent par ces mots: M. l'éditeur, M. le rédacteur, etc., ces mots fanés par l'usage, perdus dans l'oubli, cette vieille formule qui n'est, ni de bon goût, ni de bon ton, ni de bon style, et qui, elle aussi, la malheureuse, se ressent déjà de l'inconscience du cœur humain.

A propos d'éditeurs et de rédacteurs, je ne crois pas devoir taire au public, une petite anecdote dont j'ai été témoin.—Il a quelques jours, j'étais à cause dans le bureau d'un de mes amis, qui exerce la profession de journaliste.—Il était à me faire un assez triste tableau de tout le trouble, de toutes les peines et fatigues, de toute la responsabilité qui pèsent sur ceux qui conduisent de semblables établissements en ce pays, quand à ce moment deux ou trois petits coups discrettement frappés à la porte annonçèrent une visite; entrez dit mon ami; au même instant la porte s'ouvrit, une canne paraît, puis quelques secondes après, un homme.—Le nouveau venu était jeune encore, mais vieilli en apparence par des causes que je ne pris pas le temps d'approfondir; son teint était jaune pâle, ses cheveux, séparés sur le sommet du crâne étaient alignés comme une rangée de peupliers, et il portait un immense pardessus brun coupé à la "Dagobert."

Que puis-je faire pour vous, lui demanda le journaliste; l'étranger ne lui répondit pas un mot, seulement un petit sourire pensif de cour se dessina sur l'extrémité de sa lèvre gauche, et s'avancant près de la table, il y déposa une lettre de grandeur démesurée, en disant, voulez-vous M., publier mon histoire?—Serait-ce la continuation de Charles Guérin ou un autre morceau par l'auteur de La Terre Paternelle, que vous êtes chargé de me remettre, lui demanda mon ami; oh non, non, reprit l'inconnu, c'est un roman, un sujet de mon imagination. Oh! fort bien, et quel est-il ce sujet? le sujet, monsieur, c'est une jeune fille amoureuse d'un jeune homme; ensuite M., ils sont trop pauvres pour se marier, et ils se désespèrent tous deux, puis voyant le refus constant de leurs parents à les aider, ils se décident à mourir ensemble et à s'allier en ciel; en conséquence ils se suspendent avec la même corde à un arbre dans le jardin; très bien, jusque là le rédacteur, et quel est le dénouement? il est triste, affreux, agréable, miraculeux, tout à la fois; ils étaient déjà bleus comme "un beau ciel d'Italie," quand fort heureusement pour eux le père arriva, les descendit de leur gibet champêtre, et pour comble de bonheur, les unit le lendemain à cette pastorelle n'est certainement pas mal imagi-

née pour un coup d'essai, dit le journaliste avec un sublime sang-froid, et je vais donner à cette composition l'attention qu'elle mérite ! satisfait de cette réponse, l'aspirant romancier fit un salut si profond qu'il faillit se fendre le front sur la table, puis en trois pas de six pieds chaque, il disparut. ... Que l'on dise donc, maintenant que les éditeurs n'ont pas aussi des petits quarts d'heures, d'amusement et de plaisir, eux qui reçoivent si souvent de semblables visites, eux qui peuvent lire sous le sceau du secret, les élucubrations de certains cerveaux politiques et littéraires, dont les productions ne voient pas le jour.

Le printemps avec son soleil si doux, le printemps avec les rossignols, les corbeaux, les canards, les oies, les oies, le printemps, dis-je, nous est arrivé; pardon, pardon, lecteurs, j'oubliais que l'on a tant, et si souvent écrit sur toutes les saisons de l'année, qu'à moins d'un changement subit dans le climat, dans cinquante ans d'ici, on saura d'avance la température pour chaque mois de l'année.

Lundi dernier on eu lieu, au milieu d'un concours immense, les funérailles de l'infortuné "Laurin", si lâchement assassiné il y a quelques jours; les auteurs inconnus de ce meurtre n'ont pas encore été arrêtés. Les jurés qui composaient l'enquête devant le coroner ont été incapables de s'entendre entre eux et d'en venir à un verdict unanime; il n'y a eu qu'un très petit nombre de témoins; à charge, entendus, me dit-on, malgré la foule de personnes qui se trouvaient présentes au moment du massacre commis par les "Dragons légers de la Reine"; je ne prétends pas jeter du blâme sur la conduite du coroner, en cette circonstance, ni sur la manière dont le juré a été composé et choisi, mais il y a certainement quelque chose de louche dans cette affaire; depuis ce temps il ne paraît pas que l'on ait pris aucune mesure pour l'arrestation des meurtriers, et ils ont pu s'évader à cheval le sabre au côté; on verra quelle sera la conduite de ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté et à la protection des citoyens; on verra s'ils rempliront leur devoir avec honneur et impartialité, ou si aveuglés, entraînés par l'esprit de parti, ils jetteront le voile sur un assassinat aussi affreux, et laisseront les coupables rire dans l'impunité.

Hier à midi, est arrivé par la maille des Etats-Unis, un message venant du président Polk; tous les officiers volontaires de cette ville, y compris quelques soldats par protection, commentaient à se féliciter, en songeant au bonheur inappréciable d'aller défendre la citadelle de Québec, lorsque par un hasard merveilleux ils se sont aperçus que c'était le premier d'avril et que, le lendemain, un message n'était qu'un joyeux poisson d'avril.

Un docteur étranger a découvert dernièrement pourquoi la vie des femmes est en général plus longue que celle des hommes; la raison de cette différence est qu'elles parlent plus que nous; et la parole cultivée avec assiduité, et même avec un peu d'exagération est une excellente chose pour se bien porter et vivre longtemps; le docteur qui croit que les dames parlent beaucoup, pense que l'exercice constant de la parole fortifie chez elle la poitrine, ainsi mesdames, non-seulement vous vivez longtemps parce que vous parlez beaucoup, c'est le docteur qui dit cela mais aussi, parce que vous parlez d'une manière très aimable, remarquez, que cette dernière phrase est de nous et plus vous parlerez, mesdames, plus vous vivrez, de sorte que l'homme qui voudrait faire taire sa femme peut désormais être montré au doigt, comme un véritable assassin.

Il paraît hors de doute maintenant, qu'en conséquence de la nouvelle loi, sur les célibataires, les nombreux mariages qui devaient se faire à Paques, n'auront pas lieu à cette époque; Sir Robert Peel est fortement blâmé dans certains cercles, pour l'introduction de cette mesure.

L'organisation de la Société St. Jean-Baptiste parvenue et dérivée marche rapidement et avec une activité incroyable. Ce plan basé sur la "Philanthropique Association de la Propagation" est bien certainement le mieux calculé pour faire augmenter et grossir les rangs de notre société. Il a été proposé, suggéré et mis de suite en exécution "d'après l'avis du comité, par un des membres de la société, et depuis ce temps ce patriotique citoyen n'a pas ralenti ses efforts qui sont couronnés du plus grand succès; honneur à lui, honneur à ceux qui le secondent si activement plusieurs centaines sont déjà complétées, et il est à espérer que chaque centaine, chaque décade et mettra vraiment du zèle, de l'énergie, de la bonne volonté. Que chaque Canadien-Français en état de porter "la feuille d'érable à sa boutonnière" s'empresse de faire inscrire son nom comme membre, qu'il se hâte de pouvoir être compté au nombre de ceux qui marchent fièrement à l'ombre du Drapeau National le 24 juin.

On a parlé quelque part d'un excellent, d'un ingénieux moyen afin de fournir aux dames une occasion d'assister à la fête, de l'habillement et de la ramener par leur présence. Au lieu d'un dîner, comme c'est ordinairement l'usage, il y aurait une soirée, et cette soirée porterait le nom charmant de "Soirée de Josephus." Quelle joie, quel plaisir, quelle émotion pour nous tous, que de pouvoir finir une journée si belle, si heureuse au milieu de nos aimables Josephus. Le matin de ce grand jour, qui nous rappelle "notre origine, notre langue, notre religion, notre nationalité; de ce grand jour qui doit être si religieusement observé par tous les Canadiens Français, d'un bout à l'autre du pays, ce matin là elles iront à l'église, au service divin, et puis, agenouillées, recueillies, l'âme vers Dieu, elles prieront pour nous, pour notre avenir, pour nos succès; et le soir en retour, nous les féliciterons, nous les admirerons, nous les aimerons.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

50 pétitions sont mises sur la table. Le président du comité de l'élection contestée d'Oxford, rapporte l'absence de M. Bertrand. M. Bouthillier présente un bill pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. La seconde lecture à mercredi. M. Cameron présente un bill pour amender la Charte de la Compagnie du Great Western Railroad. La seconde lecture jeudi. M. Armstrong propose une adresse pour avoir un rapport du nombre de communications qui ont eu lieu sous l'acte de la loi ch. 42, pour faciliter la communication des terres en retour dans le Bas-Canada, en celle de Franc-Alleu-roturier. M. Christie propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des dépenses qui s'encourent ordinairement pour effectuer le changement de la tenure en fief ou à titre de cens de la couronne, dans le Bas-Canada, en celle de franc et commun socage, d'après l'acte impérial de 1800.

4. ch. 119, et si ces dépenses ont continué à empêcher les communications, et que le comité soit composé de MM. Christie, Moffatt, Aylwin, Hale, Leslie, Lantier et Tasché.

M. Cauchon propose un comité pour s'enquérir de la cause des incendies par les machines à vapeur, sur terre et sur eau, et des moyens les plus efficaces pour les prévenir; et que ce comité soit composé de MM. Cauchon, Morin, Christie, Taschereau et Aylwin.

M. Laurin propose une adresse pour que la chambre soit informée des raisons qui ont empêché les syndics des chemins à barrières de Québec de macadamiser le chemin depuis la côte de Champigny jusqu'au Pont Rouge; en conformité de l'acte de la 8e Vict. ch. 45, et savoir s'ils ont intention de macadamiser le dit chemin durant l'été.

5 bills de M. Christie sont remis à Lundi prochain.

La chambre se forme en comité sur la loi des écoles du Haut-Canada.

Bill pour empêcher l'accumulation des charges — seconde lecture à la semaine prochaine.

Bill de M. Draper pour régler les taxes et nommer les collecteurs et assesseurs dans le Haut-Canada. Seconde lecture la semaine prochaine.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 3 AVRIL, 1846.

La Session Legislative.

Il y a près de 15 jours que le parlement est assemblé, et nous n'avons pas encore vu paraître aucune mesure importante; le pays n'a plus besoin de rien, qu'un bill de milice! A qui en a-t-on confié la rédaction? c'est ce qu'on ignore; pourtant on dit que les militaires en traitent en ont tous les avantages, et qu'ils doivent y avoir pris une part active. L'honorable président du conseil ne s'en tiendra pas à son "Bill des Notaires"; ce serait vraiment s'arrêter en trop beau chemin.

Nous ne sommes pas surpris des motifs qu'on prête à M. Draper sur le compte de ses collègues. Ces gens là n'avancent qu'ère, aurait-il dit: vous avez tort, M. Draper, de vous plaindre; vos collègues ont tant à faire qu'ils ne font rien! Ca va venir la semaine prochaine ou la suivante, ou bien encore, au commencement de la prochaine session.

Oh! le bel état que celui de ministre responsable!

LA FAMEUSE CORRESPONDANCE INÉDITE!

L'étendue de notre feuille ne nous permettant pas de donner pour cette année, tout au long les procès et débats parlementaires, nous nous contentons d'en résumer et analyser les parties les plus intéressantes.

Nous croyons devoir revenir sur l'interpellation, faite jeudi le 27 mars, par M. Camérich; aux membres du cabinet, au sujet de la correspondance qui a eu lieu durant la vacance, aux fins de reconstruire le ministère.

M. Draper, on semble croire, a essayé à faire du replâtrage; il aurait voulu séduire un ou deux membres de l'opposition, en leur faisant entrevoir les plus belles perspectives, afin de consolider cet édifice dont il craint la ruine d'un jour à l'autre. De là les FAMEUSES LETTRES, qui sont aujourd'hui le sujet d'une grande curiosité parmi les membres des deux côtés de la chambre, et dans le public.

M. Cameron se fondait sur le droit des membres de la législature, de demander de semblables explications; que c'était parfaitement constitutionnel et convenable, etc.

M. Draper dit qu'il devait s'opposer à cette motion. L'hon. membre pour Lanark en appelle à la pratique anglaise, mais il doit dire qu'il n'y a dans la chambre des communes aucun exemple d'une adresse de cette sorte. Il est bien clair que si une communication officielle peut être faite, ce ne doit être qu'avec la permission du chef du gouvernement. Nous avons vu, dans plusieurs occasions, des membres de la chambre des communes, demeurer muets, jusqu'à ce que cette permission eût été donnée. L'hon. membre pour Lanark n'en fera-t-il pas de bruits de journaux. Quant aux rumeurs, il (M. Draper) peut s'engager à en répandre un semblable à celui-là, en moins de vingt-quatre heures. Il pourrait faire courir le bruit que l'hon. membre pour Lanark a été appelé au ministère, mais qui le croirait? Si cependant l'hon. membre pour Lanark a autorisé, de quelque personne, de faire cette question, qu'il nomme cette personne. Il (M. D.) était dans l'habitude de se rencontrer avec ceux qui lui sont opposés en politique, il avait toute liberté de demander toutes les informations qui pourraient le guider dans les devoirs importants qu'il avait à remplir, soit pour changer un système, soit pour introduire une loi, et pour lui il soutenait que personne ne pouvait l'empêcher d'avoir quelques communications confidentielles et privées, avec ses amis personnels, quoique différant de politique avec lui; et toute personne qui déviolait ces communications serait coupable de perfidie, et d'infraction du secret.

M. LaFontaine dit que les dernières paroles prononcées par l'hon. procureur-général l'avaient frappé, tellement qu'il (M. LaFontaine) ne pouvait laisser passer cette occasion sans lui demander quelques explications. L'hon. membre pour Lanark, avait fait une motion pour obtenir quelques informations relatives à des ouvertures ou prétendues ouvertures qui auraient été faites par l'administration à certains membres de l'opposition, l'hon. procureur-général, après avoir dénié à toute personne le droit de demander ces informations consentait que des membres de l'administration pouvaient faire quelque ouverture à des personnes, dans le but, soit d'introduire une loi, soit de changer un système, etc., etc.; c'était un principe contre lequel, il (M. L.) protestait hautement; et il désirait savoir si l'hon. procureur-général entretenait véritablement l'opinion qu'il venait d'énoncer.

M. Draper se leva pour répondre, mais il évita encore de répondre directement.

M. LaFontaine.—L'hon. procureur-général n'a point fait réponse à ma question. Je vais la poser aussi clairement que possible, de peur que l'on ne m'ait pas entendu. Je demande donc s'il est convenable, s'il est constitutionnel, s'il est parlementaire, de la part d'une administration, de faire à des membres de l'opposition, des ouvertures en apparence innocentes, et de cela dans le but de connaître les plans, les idées de ce parti?

M. Viger dit que les hon. membres devraient savoir qu'il est du premier devoir de tout gentilhomme de respecter les lois du secret, que divulguer le secret est manquer aux principes de l'honneur et de la morale; que d'ailleurs, les hon. membres ne devraient pas s'arrêter à des bruits répandus par les journalistes. Il dit qu'il n'était que depuis deux ans dans les affaires du gouvernement; que cependant bien longtemps avant, il avait eu l'honneur de recevoir quelques confidences, mais qu'il avait toujours gardé à ce sujet le secret le plus inviolable. Les plus grands maux que l'Angleterre ait soufferts, et le sang qui a été versé en si grand abondance en France durant le règne de la terreur, ont été en grande partie le résultat de la violation des secrets du gouvernement. Les membres du conseil exécutif ont été liés au secret, et ne peuvent enfreindre cette règle sans la permission du chef de l'exécutif. M. Viger termina en disant qu'il permettrait à toute personne de blesser sa sensibilité, qu'il avait calomnié, mais qu'il espérait encore, comme il l'avait toujours dit, de la justice de ses compatriotes.

M. La Fontaine.—Il n'y a pas encore là de réponse à la question; il m'a même été impossible de saisir la moindre liaison entre les idées de l'hon. président du conseil.

M. Viger.—Je désirerais que l'hon. membre pût encore sa question.

M. La Fontaine.—C'est au procureur-général que je me suis adressé; je crois qu'il m'a compris et qu'il est en état de répondre pour lui-même.

M. Draper se leva alors et dit qu'il se croyait en droit de demander à quelqu'un son opinion sur une mesure qu'il voudrait introduire. Il désirait être compris: il considérait tout ministre en droit de consulter confidentiellement un ami personnel, quoiqu'il fût dans les rangs de l'opposition, au sujet de quelque acte ministériel.

M. Cauchon se leva, se plaignant avec raison des insultes grossières contenues dans les journaux de Montréal, sur son compte, et insista au nom de ses constituants à connaître et à voir toutes communications entre les officiers du gouvernement et d'autres personnes, concernant des affaires d'administration. "Si l'administration refuse, ajouta l'hon. membre, alors les membres à qui ont été faites les ouvertures ont droit et sont obligés de communiquer les secrets."

M. Baldwin répondit à M. Draper au sujet de la légalité et de la constitutionnalité des procédés; et cita plusieurs précédents en Angleterre et même sur les registres de la chambre, qui autorisaient le parlement à s'enquérir des bruits politiques, etc. Parmi les autorités invoquées par l'hon. et savant membre est celle du célèbre Fox qui a dit: qu'il était non seulement du droit, mais même du devoir de la chambre de s'enquérir des rumeurs qui affectent les intérêts publics. M. Chauveau appuya fortement la proposition de M. Cameron, et demanda que la correspondance fut mise au jour.

M. Armstrong. Ce n'est pas mon usage, M. l'orateur, de parler bien souvent dans cette chambre, mais j'ai quelques mots à dire sur le sujet de ce soir. Si quelque membre de ce côté-ci de la chambre a reçu des ouvertures de l'administration, ou de quelque membre influent de l'administration, qui pourraient tendre à introduire dans le ministère des hommes dont les principes représenteraient les sentiments des habitants du Bas-Canada, il importerait de connaître ce fait, parce qu'actuellement nous ne sommes pas représentés dans les conseils de la province, et nous devons être heureux de trouver une occasion de savoir si ces ouvertures ont eu lieu comme on le dit. Les votes donnés jusqu'à ce jour nous font voir que nous n'avons pas besoin d'attendre aucun acte de justice à notre égard, de la part de ceux qui nous représentent dans le ministère. Oui, M. l'orateur, je le répète et la chambre le sait bien, nous n'avons aucune confiance dans les membres de l'autre côté qui passent pour représenter le Bas-Canada dans le gouvernement exécutif. Je conçois très-bien que d'autres membres du ministère, représentant l'autre partie de la province, peuvent avoir eu l'idée générale de reconstruire le ministère afin de nous rendre plus de justice. On a beaucoup parlé de la loyauté du Bas-Canada, mais, monsieur, je vous le demande, les Canadiens seraient-ils disposés à suivre au combat les hommes qui nous représentent aujourd'hui dans le ministère? La vraie loyauté n'est pas aveugle, et pour que le peuple ait de la confiance dans ses chefs, il faut que cette confiance commence dans cette chambre, autrement les choses iront de mal en pis.

Après M. Armstrong, quelques membres prirent la parole, MM. Hale, Prince et Sherwood contre la motion, et M. Morin dit qu'il croyait qu'une correspondance avait eu lieu.

En talant le cas, le peuple du Canada avait droit de le savoir. Si une motion telle que celle-ci avait été faite en Angleterre, et qu'elle eût été reçue comme la nôtre, c'eût été les membres du gouvernement et non l'opposition qui aurait insisté sur l'enquête, et le ministère qui s'y serait refusé n'aurait pas été toléré un instant.

M. Drummond dit qu'il ne s'était pas proposé de prendre part au débat, mais qu'il s'était convaincu peu à peu qu'il s'agissait d'une question importante; il s'était convaincu que l'on avait véritablement cherché à négocier un changement de ministères. D'après ce qu'il connaissait du gouvernement constitutionnel, aucun ministre n'avait droit de faire de telles propositions sans l'autorisation du chef du gouvernement. Pourquoi donc les ministères réclamaient-ils la protection du secret? Le sens commun doit faire voir que s'il y a eu des tentatives faites pour reconstruire le ministère, le pays a intérêt à le savoir. La quasi-admission du solliciteur-général ouest et l'adresse du procureur-général ouest à éviter la question sont des preuves suffisantes du fait. Il avait été avancé que cette question n'avait aucun objet, mais il demandait aux membres du Haut-Canada s'ils n'avaient pas intérêt à avoir un gouvernement fort? et le gouvernement actuel est-il fort? a-t-il la confiance du Bas-Canada. Regardez la liste des membres et vous verrez que le ministère a six voix dans le Bas-Canada tandis qu'il en a plus de trente contre lui. Telle est l'influence des membres du ministère appartenant au Bas-Canada, qu'ils ont pris plus de douze mois pour assurer leurs sièges. Le Bas-Canada n'étant pas représenté dans le gouvernement, n'est-il pas de notre intérêt de nous informer du jour où nous commencerons à être représentés? Je pensais que la chambre avait grandement raison de demander ces informations? le secret est la sauve-garde du despotisme et la publicité est l'âme du gouvernement constitutionnel. Il n'a plus qu'une question à faire aux membres du Bas-Canada qui sont au ministère! ces messieurs n'ont-ils pas intérêt de savoir jusqu'à quel point leurs collègues ont confiance en eux. Il attend d'eux une réponse à ce sujet.

M. Caley dit que les membres de l'opposition peuvent être assurés qu'il n'y a aucune division dans le camp, que les membres du ministère avaient pleine confiance les uns dans les autres, et que les bruits qui avaient couru à ce sujet avaient été inventés par leurs ennemis.

M. LaFontaine dit que comme le leader de l'administration (M. Draper) n'avait voulu ni admettre ni nier l'existence d'une correspondance à laquelle on faisait allusion, et comme on proposait à la chambre de faire une adresse à Son Excellence à ce sujet, il (M. LaFontaine) ne pouvait anticiper la réponse à l'adresse, et suivant l'exemple du procureur-général, il n'avait rien à affirmer ni à nier. Cependant il assurait ses amis que lorsqu'il se mit sur sa défense personnelle, sa conduite sera trouvée conforme aux principes de l'honneur et du devoir, comme elle l'a toujours été tant envers ses adversaires qu'envers ses amis politiques.

Après ces débats la division fut: contre la proposition de M. Cameron, 38; pour 32; et non compris nous l'avons publiée, par erreur, dans notre dernier numéro. Nos lecteurs ont dû s'apercevoir qu'il y a eu une transposition de cette division avec celle qui est lieu sur la motion pour déclarer dis-culpe le comité de l'élection d'Oxford, sur laquelle division le côté ministériel se trouvait dans une minorité de cinq.

Nous recevons ce matin nos journaux des Etats-Unis. Le message du président recommandant un armement naval et de terre, considérable, est le sujet de toutes les discussions. Si les américains veulent guerroyer, c'est grandement le temps de se préparer à la guerre. Le Mexique commence à leur donner des inquiétudes.

Un corps de troupes américaines, stationnées à Corpus Christi, marche vers la Rio-Grande, et on dit que les mexicains veulent faire une vigoureuse résistance. Le général Taylor a le commandement des forces américaines, des ordres sévères de discipline ont été émanés par ce général. On ordonne aux soldats de respecter la propriété et de se conduire avec modération.

L'affaire des deux maires en est au même point où elle en était quand M. Ferrier s'empara du fauteuil présidentiel en dépit de la majorité qui s'était prononcée contre lui. La demande de M. Mills n'a pas été accueillie par la cour. Cette demande était fondée sur un statut de la reine Anne, mais les honorables juges Rolland, Gale et Day, qui étaient sur le banc, ont déclaré que ce statut, si on pouvait le regarder comme statut civil n'était pas en vigueur dans le Bas-Canada.

En conséquence de ce jugement de la cour (qui n'en est pas un quant au mérite de l'affaire) M. Ferrier a pris sur lui de convoquer une assemblée du conseil de ville pour lundi prochain à 2 heures. Cette séance aura à s'occuper de la nomination des comités permanents; de la nomination d'un 3e cotiseur pour chaque quartier; de la nomination d'un huissier de la cour du maire, et des changements à demander à la législation dans l'acte d'incorporation de la cité! (Minerve.)

ASSEMBLÉE DES NOTAIRES.

A une assemblée des notaires du district de Montréal tenue mercredi le 1er avril, en cette ville, dans la salle des jurés, au Palais de Justice:

M. N. B. Doucet fut appelé au fauteuil, M. A. Desmarais fut nommé trésorier, et M. Ls. R. Lacoste fut nommé secrétaire. Les résolutions suivantes furent ensuite adoptées à l'unanimité:

10. Qu'aucune loi concernant le corps des notaires, ne devrait être passée par la législature provinciale, à moins qu'elle n'eût pour base le but et le moyen de répandre la morale, les connaissances légales et l'ordre dans ce corps.

20. Que le seul moyen de répandre la morale, les connaissances légales et l'ordre dans le corps des notaires serait: 10. D'organiser des chambres de notaires revêtues de certains pouvoirs. 20. D'obliger tout aspirant à la profession de notaire de fournir à la chambre des notaires de son district respectif, avant d'entrer en cléricature, un certificat de bonnes mœurs et de subir devant cette chambre un examen pour constater ses connaissances professionnelles.

30. Que le pouvoir accordé au procureur-général de surveiller les notaires à l'égard des formalités de leurs actes, de l'ordre de leurs minutes, et de la tenue d'un répertoire de ces minutes, n'ayant jamais été exercé, il conviendrait d'autoriser quelqu'autre personne propre à remplir ces devoirs, et lui donner le pouvoir de nommer des délégués pour s'aider dans cette charge; de plus d'obliger les notaires de faire un index de leurs minutes.

40. Qu'il serait aussi convenable d'adopter des procédés courts et faciles, pour amener à justice tout notaire qui manquerait à ses devoirs professionnels et à la morale.

50. Qu'après avoir examiné le projet d'acte présenté par l'honorable D. B. Viger à l'assemblée législative de cette province, en la présente session, intitulé: Acte pour régler les formalités des actes authentiques passés devant

notaires, cette assemblée n'y entrevoit aucune disposition pour répandre la morale et les connaissances légales dans le corps des notaires; qu'au contraire, tout en disant lors de l'introduction de son bill, que les notaires étaient généralement immoraux et ignorants (chose applicable plus ou moins à tous les corps professionnels en cette province,) il leur impose des obligations non pas avantageuses au public, le public devant payer pour, mais seulement numériques, pour, sans doute, faire ressortir l'immoralité et l'ignorance qui pourrait exister dans le corps des notaires, et ensuite sapper les fondemens de cette profession.

60. Que les sept premiers paragraphes du projet d'acte en question, suivant le préambule, ne tendent qu'à faire peser plus de charges sur le public, et ne lui offrent en compensation aucune garantie de plus, en ce qu'un notaire malhonnête ne s'adjouindra qu'un semblable à lui, ou ne louera que des témoins de son espèce; que ce bill occasionnera des procès, en ce qu'il ne rappelle pas le privilège des notaires du Châtelet de Paris, reconnu appartenir aux notaires du Bas-Canada par nos cours.

70. Que les autres paragraphes de ce bill, contenant en grande partie des dispositions auxquelles ont déjà pourvu les lois existantes, en contiennent d'autres, telles que d'obliger les notaires de faire doubles registres de leurs actes, et d'en transmettre un double avec un répertoire par ordre alphabétique au greffier des insinuations, ou autre personne chargée de remplir ces fonctions, et d'obliger un notaire laissant un district, de remettre et déposer au greffe des insinuations du district qu'il laissera, les minutes de tous ses actes passés dans tel district, et de ne recevoir en ce cas que moitié du profit que pourrait donner son notariat, sa vie durant, au lieu de le laisser libre durant sa vie de faire aucun contrat pour son plus grand avantage avec un notaire du district, sous des moyens de charger le public et d'augmenter les frais des actes. Qu'il renferme de plus une vraie spoliation d'un droit acquis aux notaires, pour donner des profits aux greffiers des insinuations ou autres personnes chargées de ces fonctions; qui délivreraient des copies sur les registres à eux fournis, et tendent à rendre publics des actes qui ne devraient pas l'être.

80. Qu'une humble requête soit présentée aux trois branches de la législature aux fins mentionnées dans les quatre premières résolutions, et aux fins de faire rejeter le bill de l'honorable D. B. Viger qui ne contient que des obligations à charge au public et une spoliation de droits acquis aux notaires.

Passé à l'unanimité. Proposé par M. T. Doucet, secondé par M. C. E. Belle.

Que dans l'acte qui sera soumis pour la sanction de la chambre, afin d'organiser la profession de notaire, il soit inséré une clause aux fins de permettre à chaque notaire de transmettre à volonté, à quelqu'autre notaire de son comté, son greffe, et par là assimiler les notaires du Canada, quant au droit de transmission de leur étude, aux notaires du Châtelet de Paris.

Passé à l'unanimité. Proposé par M. Dufresne, secondé par M. Barly.

Qu'il soit nommé un comité chargé de rédiger une requête aux différentes branches de la législature, basée sur les précédentes résolutions, et que le président de cette assemblée, soit prié de faire parvenir sans délai aux trois branches de la législature, la requête adressée par le comité.

Passé à l'unanimité. Proposé par M. T. Doucet, secondé par M. Descelles.

Que MM. Dufresne, Desmarais et M. le secrétaire forme le dit comité.

Passé à l'unanimité. Proposé par M. Bardy, secondé par M. Spénard.

Que les résolutions adoptées dans cette assemblée soient publiées.

Passé à l'unanimité. Des remerciements sont votés à M. le président, ainsi qu'à M. le trésorier et M. le secrétaire.

La séance est ajournée. L. R. LACOSTE. Secrétaire.

NAISSANCES.

A Québec, le 28 la dame de l'hon. R. E. Caron, président du Conseil Législatif, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 1er M. Joseph Auclair, âgé de 27 ans. Ses amis sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu Samedi prochain, à 8 heures de la demeure de M. J. C. Braunais, No. 3 Place Viger, rue St. Denis.

En cette ville, le 26 de mars, à 10 heures du soir, M. Ulric Théodore St. Jean, fils aîné de Flcury St. Jean, de cette ville, à l'âge de 18 ans. —Le 28 de mars, à l'âge de 8 ans et 5 mois, Toussaint Etienne Marie Auguste, enfant de M. Narcisse Valois du faubourg St. Antoine.

SOUSSIONS POUR IMPRESSIONS.

DES SOUSSIONS seront reçues par le "Comité permanent" pour les impressions, pour les IMPRESSIONS requises tous les jours durant la présente Session du Parlement. Ces Soumissions devront être adressées au Président du Comité, le JUNDI, 6 du courant, à DIX heures A. M., en la forme suivante: A tant par ligne pour la presse. A tant par ligne pour la presse. Par ordre, ALFRED PATRICK, Greffier des Comités de l'Ass. Législ.

Chambres du Comité, } 2 avril 1846. } Les journaux de cette ville publieront cette annonce jusqu'au 6 du courant.

LA REVUE CANADIENNE.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Le Propriétaire de la REVUE CANADIENNE à l'honneur d'annoncer au Public qu'il vient de recevoir d'EUROPE, une grande variété de Journaux, Revues, Pamphlets et Publications de tous genres qui vont lui fournir une riche contribution pour LA REVUE et l'ALBUM de l'année 1846.

La collection comprend des Biographies de tous les

CONTEMPORAINS ILLUSTRES,

dans les quatre parties du monde, des Histoires de voyages, Esquises de Mœurs, Romans, Nouvelles, Découvertes des Sciences, Beaux-Arts, Progrès de l'Industrie, Connaissances Utiles, Inventions nouvelles, etc. Chroniques politiques, Scientifiques et Littéraires; Chroniques des salons de Londres, de Paris et de toutes les capitales de l'Europe, Chroniques des Théâtres et des Tribunaux, ouvrages sur les perfectionnements de l'Agriculture en Europe, etc., etc. Revue Agricole, Revue Médicale, Artistiques, etc.

Nous commençons aujourd'hui à publier la liste de toutes ces richesses, parfaitement convaincu que toutes les classes de nos lecteurs, et

ALBUM MENSUEL,

LITTÉRAIRE ET MUSICAL.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN 1846

NOUVEAUTES ATTRAYANTES!!!

Lectures

INSTRUCTIVES ET AMUSANTES.

surtout nos belles Dames nous tiendront compte des efforts constants que nous faisons, pour rendre nos publications dignes de leur bienveillant patronage.

La partie musicale de l'ALBUM de la REVUE CANADIENNE, aura aussi d'autant plus d'attraits que nous avons en même temps le plaisir d'annoncer une splendide collection de

ROMANCES, QUADRILLES,

MELODIES, POLKAS, REDOWAS, COTILLONS, FANTAISIES etc., etc.

par les plus célèbres Artistes de Londres, de Paris, et surtout les plus en vogue.

Ceux qui désirent s'abonner à nos publications, feraient bien de se hâter; car, vu le nombre limité de nos premiers Tirages, surtout au commencement de l'année, ils sont exposés à perdre quelque chose de ces notices Biographiques, si intéressantes si instructives, qui peignent d'un mot un homme et une époque. Nous donnons encore cet avis, afin de pouvoir régler à propos notre nouveau tirage, au premier de mai prochain.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

M. de LaMennais,
M. Thiers,
Le Maréchal Soult,
M. de Châteaubriand,
M. Laffitte,
M. Guizot,
M. de Lamartine,
M. Berryer,
Les MM. Dupin,
" Arago,
Les Rotchids.
M. de Berenger,
M. Odillon Barrot,
M. Victor Hugo,
Sir Robert Peel,
Lord John Russell,
Le Prince Albert,
Lord Stanley,
Lord Aberdeen,
Le Duc de Wellington,
Louis Philippe d'Orléans,

M. Cobden,
Lord Morpeth,
O'Connell,
M. Gladstone,
M. Rœbuck,
M. Sheil,
Silvio-Pellico,
M. Royer Collard,
Le Maréchal Moncey,
M. Martinez de la Rosa,
M. Casimir Delavigne,
L'amiral Duperré,
M. de Schlegel,
M. de Metternich,
L'empereur Nicolas,
Le Pape Grégoire XVI,
Horace Vernet,
L'Achiduc Charles,
M. Villemain,
M. de Balzac,
M. A Dumas,

M. Jules Janin,
M. Eugène Sue,
M. Alfred de Musset,
M. Paul DeLaroche,
M. Alfred de Vigny,
M. Molé,
M. Ste.-Beuve,
M. St. Marc Girardin,
M. Eugène Guinot,
M. Charles Dickens,
M. Bulwer,
M. G. R. P. James,
M. Lever,
M. D. Israeli,
M. Alex. Soumet,
M. H. Martin,
M. Léon Gozlan,
M. T. B. Macauley,
Le Juge Jeffreis,
M. Polk,
M. Colhoun,

M. Webster,
M. J. Q. Adams,
M. Clay,
Le général Cass,
Arsène Houssaye,
L'abbé Lacordaire,
" Frayssinous,
" Poule,
" Affre,
Emile-Marco de St.-Hilaire.
Phil. Chasles &c, &c.

Mme Emile de Girardin,
Mme Desbordes Valmore,
Mme Marie de Blays,
Mme Marie de l'Épinay,
Mme Ancelot,
La marquise de Vieuxbois,
Mlle Julie Boiste,
Mme Hermance Lesguillon,
La comtesse Dash,
Marceline Valmore,
La comtesse Merlin,
Mlle de Montgolfier,
Mme de Stael,
La duchesse d'Arantès,
George Sand—Mme duDeffand,
Mme Anna des Essarts,
Vicomtesse de Malleville, etc.

FEMMES CÉLÈBRES.

Mme Delphine Gay,
Mme Amable Tastu,
Mlle Elize Moreau,

SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, LITTÉRATURE, MŒURS, INDUSTRIE.

La Russie sous l'Empereur Nicolas par Iran Golovine.
Athènes en 1845 par le comte d'Hauterive.
Les Réprouvés et les Élus, par Emile Souvestre.
Suzon la Cuisinière par Léon Gozlan.
Histoire d'un Merle Blanc par Alfred de Musset.
Un Mariage rue St. Denis par Marie Aycard.
Adeline Revel par le Bibliophile P. L. Jacob.
Le Camp de Boulogne par M. Thiers.
Richard par Jules Sandeau.
Le Monastère de St. Just. par Louis Lurine.
Une visite à Trois Tombeaux par Emile Marco de St. Hilaire.
Mademoiselle de Romans par Mme Anna des Essarts.
Un premier Amour par Fréderic Soulié.
Causeries Parisiennes par Charles de Boigne.
Eugène Guinot, Victor Bohain, Arsène Houssaye, Jules Janin, Théophile Gautier, etc.
Histoire Pittoresque de la Typographie par Auguste Vitu.
Les Peintres Célèbres, par Alexandre Dumas.
Deux nuits au Mexique par J. Borghers.
L'Abbaye du Verger (nouvelle) par Hip. Castille.
Le plus heureux ménage, connu par P. de Kock.
Un modèle de Jeune fille par Delphine Gay.
L'Enfance des Grands hommes par L. Leduc.
Études Sociales, par Adolphe Lahaie.
Histoire de la Danse ancienne et moderne par Hippolyte Etiennez.
Les Contes de la famille par Pitre-Chevalier.
La Mer et les Marins par G. de La Landelle.
Machavel par Calimard de la Fayette.
Les Marchands d'Orvietan par Raoul-Rochette.
Madeleine et Gilberte par Arsène Houssaye.

Si j'étais Roi par A. de Kermainguy.
Les danseuses d'Égypte par William Lauc.
Alfred de Musset par Henry Vermot.
Philosophie Politique par Alphonse Esquiros.
Les Petits Machiavels, par Léon Gozlan.
Ann Rodolphe par Jules Lefebvre Deumier.
Christine ou le Baiser du Roi par Mme Desbordes Valmore.
Une Protectrice de Mandrin par Mme Clémence Robert.
Charlotte Corday par une anonyme.
Une vieille gloire par Mme Ancelot.
Barabas et ses filles par Mme la marquise de Vieux-Bois.
Causeries des Dames, par la même.
Les Modes Parisiennes par Mme Julie de Boiste.
Hermance Lesguillon etc.
La fille de Marie Stuart par Mme Cottis.
La Fleche par Marceline Valmore.
Un Vice par Charles Dickens.
La Chappelle St Léonard par Mlle Rachel Guillemette.
Souvenir des Croisades, Alice par M. de Pongerville (de l'Académie).
Un Mariage de caprice par Mme Anna des Essarts.
M. le Comte de Montalembert par J. B.
Souvenirs de voyages en Italie, en Allemagne et dans l'Autriche, la Prusse, les Indes, la Russie, l'Espagne, etc., par M. le comte de Lac Maria.
Nouvelles des Sciences, Découvertes et Inventions par M. A. Borel d'Hauterive.
Souffrances d'une Mère, (mœurs) par Henri Conscience.

Quelques traits du conte de Chesterfield, par George Sand.
Chroniques des lettres et des Arts, par M. Achille Jubinal.
Voltaire et Rousseau par Lord Brougham.
Souvenirs Historiques, Cousins de Rois, par M. E. du Molay-Bacon.
Les Aventures de Crispin-Crisp, par A.
Chansons du Caveau, par Alfred de Vigny et E. Desaugiers.
Mœurs Européennes, par M. Saint-Marc Girardin.
Esquisses Biographiques, par M. Alexandre Quibus.
Souvenirs Historiques, par M. Mallet d'Hauterive.
Législation Charitable, par M. de Vatiménil.
Voyages, par Dumont D'Urville.
Revue Médicale, par le Dr. Alp. Magne.
Critique Littéraire, par M. Benedict Gallet.
Histoire Moderne, par M. le comte Achille de Faulabelle.
Une Chasse à l'ours, par L. Amiel.
Histoire Religieuse, par Eugène Magne.
Bruits des Salons, Causeries de Paris, par Théophile Gautier.
Histoire Naturelle, par A. Toussent.
Voyages dans l'Amérique du Nord, par C. Lyel.
Economie Politique.
Chronique politique de Londres, par Victor Bohain. Valet de Virville etc.
Causeries des Salons de Londres, par Mme la Comtesse P. de Malleville.

Chroniques, Légendes et Etudes de Mœurs, par J. C. Romand.
L'oiseau en cage, par Léon Gozlan.
Le moins guerrier de la famille Bonaparte, par Marie Aycard.
Maitre et Valet, par Jules Janin.
Une journée de Dupe, par Mme Amable Tastu.
Le Voile Noir, (traduit de Dickens,) par Emile de Labédollière.
La Réconciliation, par Ludvig Tierck.
L'ange Gardien, par le bibliophile Jacob.
Le Banquier de Cire, par Paul Féval.
Quinze jours de Royauté, par Mme la comtesse Dash.
Une larme d'Enfant, par Edouard Lemoine.
La partie d'Échecs, par Jules A. David.
La Saint-Barthélemy, par la bibliophile Jacob.
La Trésorière, par Amédée Achard.
Le Conseiller Krepel, par Hofmann, (traduction nouvelle) par Emile de Labédollière.
Études sur les Hiéroglyphes, par M. l'abbé Affre (Archevêque de Paris).
Le Quarante-et-unième Fauteuil de l'Académie, par M. Arsène Houssaye.
Les Rubens d'Anvers, par M. Théophile Gautier.
John Martin, par le même.
Sensations d'un Voyageur enthousiaste, par M. Gérard de Nerval.
Le Monde antédiluvien, par le même.
L'Autriche et l'Allemagne, par M. Enfantin.
Philosophie politique, par M. Alphonse Esquiros.
Les Ministres de l'Instruction publique depuis 1830.

La Littérature de l'Université, par M. Eugène Pelletan.
Un Chapitre inédit de Montaigne.
Lettres inédites de Diderot: Les Écrivains et les Artistes.
Alfred de Musset, portrait à la plume, par M. Henry Vermot.
La Branche de Daphné, par G. de Lavigne.
GILBERT GURNEY, Souvenir d'un Gentleman, par Théodore Hook.
Le Rêve d'un Gourmand.
Une Correspondance entre deux étages de la même Maison à Stockholm, par Miss F. Bremer.
Le Dernier des Grognauds, par Emile Marco de St. Hilaire.
Les Etranges de Lucien, par Albert Hetzel.
Le Musée d'Artillerie, par Paul de St. Victor.
Robert de Blais, par Pérot.
Le Sire de Vaurus, par Angelo de Soi.
Charles Linnée, par Adolphe de Lahaye.
Une Histoire d'Hier, par A. Busquet.
M. Robineau en Russie, par un Anonyme.
Voyages du Chevalier Konrad, par Paul de St. Victor.
Un Conte de l'Abbée de St. Pierre.
Le Trésor, (nouvelle)
Le Budget de la Vie, etc, etc.

AGRICULTURE.

De l'Agriculture en France et en Angleterre, ses Progrès, ses Améliorations, ses Découvertes, etc, etc.
La Russie, la France, l'Angleterre et les États-Unis en 1845.

ON EXÉCUTE TOUTES SORTES D'OUVRAGES.